



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/ PB /NM/JJ-MM-AAAA

Orange SA

111 Quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 Issy Les Moulineaux Cedex

A l'attention de

Madame Christel Heydemann

Directrice Générale

Paris, le 10 juin 2022

Objet : Les propositions de la CFE-CGC Orange pour l'avenir des boutiques Orange

Madame la Directrice Générale,

Le Comité Social et Economique (CSE) Orange France Siège (OFS) dont la majorité des élus est CFE-CGC Orange, a commandé en juillet 2021 auprès du cabinet SECAFI une expertise sur nos réseaux de distribution physique Grand Public.

Alors qu'il s'agit d'un sujet d'importance pour notre entreprise en France, la Direction d'Orange France a catégoriquement refusé toute collaboration ou échange sur cette expertise. Elle a également refusé aux élus la présentation de ce rapport dans le cadre d'une séance ordinaire du CSE.

Cela n'a pas entamé la volonté de nos élus et experts de travailler sur l'avenir de nos boutiques. Et pour cause. Les résultats de l'enquête du Comité National de Prévention du Stress (CNPS) alertent sur la situation très difficile pour les personnels des boutiques¹. Le CSE OFS a donc organisé le 25 mai dernier la restitution de cette expertise à ses élus sans la venue d'un représentant de l'entreprise.

Sur la base de cette expertise, la CFE-CGC Orange a rédigé la note de synthèse jointe au présent courrier. Elle résume les enjeux pour Orange France et se conclut par des propositions concrètes.

Nous tenons à votre disposition [le rapport d'expertise complet](#).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Patrice Seurin
Délégué Syndical Central CFE-CGC

Florence Le Lepvrier
Référénte National Métiers AD

Cédric Depoutot
Expert Réseaux de
Distribution Grand Public

PJ : Note de synthèse « les propositions de la CFE-CGC Orange pour l'avenir des Boutiques Orange »

¹ p14 du Rapport Global d'analyse CNPS des 19 et 20 Janvier 2022 : « *Le rétablissement de meilleures conditions de travail et la réduction du stress des salariés des AD apparait, du point de vue de la prévention, comme une priorité claire* »